

## **Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine (FEWO) : les femmes et les filles dans le sport**

*L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) reconnaît respectueusement la relation que les Premières Nations, les Inuits et les Métis de l'ensemble du Canada ont avec le territoire sur lequel les Canadiens vivent et se divertissent.*

Nous honorons le courage des victimes qui se sont manifestées et qui demeurent engagées à contribuer à fonder un milieu sportif et de loisirs de qualité et plus sûr partout au pays, en partenariat avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec nos partenaires sportifs.

Nous sommes reconnaissants du soutien du gouvernement du Canada et nous demeurons engagés à améliorer la qualité de la sécurité dans le sport au Canada.

L'ACE joue un grand rôle dans le tissu sportif national, provincial et territorial pour ce qui est de la protection des femmes et des filles dans le sport, de l'éthique et de la sécurité. L'ACE est un organisme mandaté par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de faire pédagogie, et d'offrir une sensibilisation et une formation de qualité aux entraîneurs à tous les paliers du sport au Canada.

Notre rayon d'action s'étend à tout le pays, voire au monde entier. **L'ACE chapeaute 66 organismes nationaux de sport, ainsi que tous les organismes provinciaux et territoriaux de sport, pour offrir le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) à plus de 50 000 entraîneurs et dirigeants sportifs, tant dans les sports de masse que dans les sports de haute performance, chaque année.** La certification du PNCE exige que les entraîneurs suivent la formation [obligatoire Prise de décisions éthiques](#).

Nous fournissons respectueusement les renseignements supplémentaires suivants pour mettre en valeur notre engagement à fonder une sécurité dans le sport de qualité dans l'ensemble du pays :

En 2015, l'ACE a lancé le mouvement [Entraînement responsable](#) afin de favoriser la prévention de la maltraitance tant dans les sports communautaires que dans les sports de haute performance. Depuis sa création, l'ACE a collaboré avec des partenaires sportifs pour adopter des pratiques de pointe. En 2022, cinquante-huit organismes nationaux de sport et plus de 1 000 organismes communautaires, provinciaux et multisports ont signé la déclaration d'engagement d'améliorer la sécurité grâce à un contrôle adéquat, à la règle de deux (présence d'adultes) et aux exigences en matière de formation.

En 2019, la ministre Duncan de l'époque a chargé l'ACE d'organiser des sommets pancanadiens sur la sécurité dans le sport, et de mettre au point et d'[offrir une formation obligatoire sur la sécurité dans le sport](#) à tous les participants à l'échelle nationale afin qu'ils comprennent le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Plus de 50 000 personnes (entraîneurs, arbitres, sportifs, bénévoles) ont suivi cette formation dans tout le pays.

- Les sommets pancanadiens sur la sécurité dans le sport ont abouti à un sommet national où les sept [déclarations consensuelles suivantes](#) ont été entérinées :
- **Compétence fédérale/provinciale** : collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'adoption d'une approche harmonisée à la création d'un code de conduite universel.
- **Éducation et sensibilisation** : développer des programmes approuvés de formation et de sensibilisation et les déployer à tous les niveaux et auprès de tous les intervenants et pratiquants. Communiquer à la population canadienne que des changements sont en cours.
- **Ressources financières** : identifier de nouvelles sources de financement pour la mise en œuvre d'initiatives de sécurité dans le sport dans les provinces et territoires.
- **Code harmonisé** : élaborer un code unique et harmonisé régissant la sécurité dans le sport au Canada qui comprend une définition mise à jour de toutes les formes de maltraitance.
- **Organisme indépendant** : charger un organisme indépendant de la mise en application du code universel.
- **Comportements interdits** : interdire les relations sexuelles entre athlètes et entraîneurs des équipes nationales, avec la possibilité d'étendre l'interdiction à d'autres situations d'autorité, l'objectif immédiat étant de protéger les athlètes dès maintenant.
- **Plan de mise en œuvre** : réaliser un état des lieux; définir un chemin critique; mettre en place un mécanisme de sensibilisation de la communauté sportive.

Bien qu'il y ait eu des progrès dans ces déclarations consensuelles, il y a encore beaucoup de travail à réaliser. Nous reconnaissons le travail de nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, avec la Déclaration de Red Deer, ainsi que les progrès des organismes nationaux de sport.

Au cours des trois dernières années, nous avons travaillé avec des chercheurs de premier plan pour élaborer les formations suivantes : [La violence fondée sur le sexe et dans les relations amoureuses chez les adolescents dans le sport](#); [la Responsabilisation des témoins](#); [Modéliser de relations saines, La violence fondée sur le genre dans le sport](#); [Création d'un environnement sportif sain](#); et [la Lutte contre le racisme dans l'entraînement](#). Ces travaux sont appuyés par Sport Canada, Condition féminine Canada et l'Agence de la santé publique du Canada.

Nous fournissons une licence d'entraîneur et nous effectuons la vérification. Nous organisons des ateliers sécuritaires pour aider les entraîneurs et les dirigeants à comprendre et à améliorer leurs pratiques en matière de sport sécuritaire.

**En 2022, l'Agence de la santé publique du Canada a annoncé 2,8 millions de dollars en soutien financier pour** le projet sur la santé mentale dans le sport, qui démarrera en février 2023. Le projet vise trois principaux objectifs. Le premier objectif est de mettre à jour certains modules de formation existants afin d'étoffer le contenu fourni sur la santé mentale dans le sport. Il vise aussi à améliorer l'accessibilité de ces modules, à la fois en augmentant la diffusion dans les régions éloignées et en les adaptant dans sept langues supplémentaires : arabe, pendjabi, chinois, tagalog, cri, inuktitut et déné. Le deuxième objectif est de créer un centre en ligne de ressources national accessible, qui offrira une compilation de modules de formation, de vidéos, d'informations et de ressources fournies par des organisations ayant une expertise en matière de littératie et d'éducation en santé mentale. Enfin, le troisième objectif est de promouvoir stratégiquement le contenu éducatif et le carrefour national de ressources auprès de publics nouveaux et diversifiés à travers le Canada. Avec ce projet multidimensionnel, l'ACE vise à améliorer les connaissances en santé mentale chez les entraîneurs à tous les niveaux de sport et dans toutes les provinces et tous les territoires. Bien que tous les entraîneurs participants en bénéficieront, ce projet met un accent particulier sur le soutien aux entraîneurs et aux leaders du sport communautaire dans les communautés identifiées comme les plus touchées par la pandémie.

Nous demeurons engagés et nous comprenons qu'il faut en faire plus. Nous sommes prêts. La sécurité dans le sport est notre priorité.

Nous reconnaissons qu'un effort considérable est requis de la part de tous les partenaires, y compris l'ACE, pour faire progresser la sécurité dans le sport de façon collaborative et coordonnée.

Nous reconnaissons la compétence des provinces et des territoires en matière de sécurité dans le sport, et nous comprenons l'interaction complexe entre chacun et le tissu sportif national. Nous croyons qu'un registre national ou un ensemble coordonné de registres est l'approche pour identifier les contrevenants et prévenir de futurs abus.

Nous croyons qu'une enquête judiciaire nationale sera transformatrice pour le Canada.

Le tout respectueusement soumis,

Lorraine Lafrenière,  
directrice générale